

DEC212003DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276GDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN), dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA- VIGNOLLE ;

Vu la décision DEC211701INP du 11 mai 2021 portant cessation de fonction de Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE et nomination de Monsieur Christophe SINTUREL, directeur par intérim, de M. Pascal ANDREAZZA directeur adjoint par intérim et de Mme Nathalie MATHIEU, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulé Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal ANDREAZZA, Directeur adjoint, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA, délégation est donnée à Mme Nathalie MATHIEU, Directrice adjointe, Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA et de Mme Nathalie MATHIEU, délégation est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Administrateur, Ingénieur d'Etudes hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA, de Mme Nathalie MATHIEU et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée à Mme Jennifer JUBIN, secrétaire-gestionnaire, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA, de Mme Nathalie MATHIEU, de M. Jean-Michel MONFROY et de Mme Jennifer JUBIN, délégation est donnée à Mme Nicole NOURRY, assistante de direction, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, 21 mai 2021

Le directeur d'unité
Christophe SINTUREL

